

**BÉNÉFICIAIRES**

PME, ETI, Grande Entreprise

**FORME DE L'AIDE**Subvention et/ou avance  
remboursable**INTENSITÉ DE L'AIDE**De 15 à 60% des dépenses  
éligibles selon la taille de  
l'entreprise et la nature  
des projets**PÉRIODE**Au fil de l'eau dans la limite des  
fonds disponibles par territoire**FINANCEURS**bpi**france**20 années  
d'expérience120  
Collaborateurs7 Mds€  
de projets  
financés sur  
les territoires8 bureaux  
ouverts en  
France

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « REBOND INDUSTRIEL »

Le plan France 2030 doté de 54 milliards d'euros affirme son ambition de reconquête industrielle en attribuant **90 millions d'euros** en faveur des entreprises implantées sur les territoires sélectionnés sur la deuxième vague de l'AMI « **Rebond Industriel** ».

### QUELS PROJETS ?

Le dispositif « Rebond industriel » soutiendra **des projets d'investissement** pour :

- ↳ Décarboner l'industrie afin de réduire de 35 % ses émissions de gaz à effet de serre,
- ↳ Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030,
- ↳ Construire le premier avion bas-carbone dans le même horizon de temps.

Il vise à accompagner principalement les filières du transport, mais aussi **des projets industriels innovants et structurants de tous secteurs** pour soutenir le rebond des territoires concernés :

- ↳ Territoire d'industrie Bassin d'Alès (Gard)
- ↳ Territoire d'industrie de Bourg-en-Bresse (Ain)
- ↳ Territoire d'industrie Chaumont-Langres (Haute-Marne)
- ↳ Territoire d'industrie Vallée de l'Arve (Haute Savoie)
- ↳ Territoire d'industrie Sud Oise (Oise)
- ↳ Epinal et Rambervilliers (Vosges)
- ↳ Territoire d'industrie interdépartemental Figeac Rodez (Lot et Aveyron)
- ↳ Territoire d'industrie Mantes Seine-Aval (Yvelines)
- ↳ Territoire d'industrie Pays de Redon (Ille-et-Vilaine)
- ↳ Territoire d'industrie Nord Lorraine et Eurométropole de Metz

### QUELS SOUTIENS ?

Le dispositif prévoit deux phases :

1. Ingénierie amont de détection des projets à forts **impacts territoriaux, environnementaux et sociétaux**
2. **Financements** des projets détectés :
  - ↳ Dépenses éligibles relatives à du **développement industriel** : foncier, immobilier, machines et équipements, amélioration énergétique...
  - ↳ Durée : 2 ans maximum
  - ↳ Budget minimum : 400 000 €
  - ↳ Soutien de 15% à 60% en subvention et/ou avance remboursable dans la limite des fonds alloués à chaque territoire

**Camille  
HENRY**Directrice des bureaux  
de Paris et Lille06 77 62 80 34  
[chenry@abfdecisions.fr](mailto:chenry@abfdecisions.fr)